

PAR MESSAGERIE

Le 2 octobre 2019

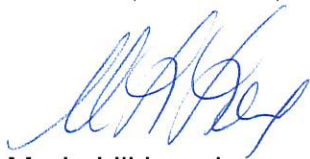
Madame Chantal Arseneault
Présidente
Regroupement des maisons pour femmes
victimes de violence conjugale

Objet : Municipalité alliée contre la violence conjugale

Madame,

Vous trouverez ci-joint copie certifiée conforme d'une résolution du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix adoptée lors de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2019, le tout tel que plus amplement détaillé dans ladite résolution.

Recevez, Madame, nos salutations distinguées.



Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

/csl

p. j. (résolution)

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le premier jour du mois d'octobre 2019 à 19 h 30 à laquelle étaient présents :

Le président d'assemblée : Monsieur Léo Quenneville.

Les conseillers : Madame Carol Rivard et messieurs Pierre Bisailon, Marc Chalifoux et Denis Thomas.

Absences motivées : Madame France Desroches, conseillère et monsieur Claude Leroux, maire.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du président d'assemblée, monsieur Léo Quenneville.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, et l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, étaient présents. Le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, était aussi présent.

Résolution # 2019-10-188

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

CONSIDÉRANT QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal proclame Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix municipalité alliée contre la violence conjugale.

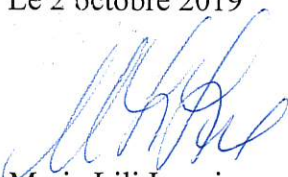
Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉE

*Signé : Léo Quenneville, prés. ass.
Signé : Marie Lili Lenoir, sec.-trés.*

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 2 octobre 2019



Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière